



Actualités : PROMOTION DES DROITS POLITIQUES DE LA FEMME
AHD 54 fait le point

Pour le parti politique Ahd 54 de Fawzi Rebaïne, le slogan de «la promotion des droits de la femme algérienne» a tout simplement été utilisé à des fins politiques.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Dans un communiqué rendu public hier, le secrétaire national chargé de la communication de Ahd 54, Aïssa Belmekki, a dressé un bref bilan sur les acquis de la femme en matière de droits politiques depuis la révision de la Constitution. Pour lui, si les nouvelles dispositions de la Constitution étaient on ne peut plus claires quant aux mesures à prendre dans le cadre de la promotion des droits politiques de la femme, aujourd'hui force est de constater que «la participation de la femme dans le processus de la prise de décision politique reste symbolique». Bien que l'article 31 bis de la Constitution révisée précise que «l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues...», ainsi que le principe adopté par la commission nationale ad hoc d'accorder un quota de 30 % pour la participation féminine dans les assemblées élues, 16 mois après la révision de ce texte de loi fondamental, souligne Belmekki, les statistiques font état d'une nette régression de la présence de la femme dans les institutions publiques. Ainsi, la femme algérienne n'est présente qu'à environ 8 % à l'APN et 5,5 % au Conseil de la nation, tandis que deux femmes, seulement, assurent la présidence d'assemblées populaires communales parmi les 1 541 APC existantes sur le territoire national et aucune ne se trouve à la tête des 48 APW que compte le pays. «Les projets de loi en matière de droits politiques de la femme et de sauvegarde des symboles de la Révolution n'auront servi qu'à dédouaner une manœuvre visant à garantir un troisième mandat au président sortant en avril 2009, seul dividende politique de la révision de la Constitution qui s'est concrétisé sur le terrain», a-t-il mentionné. Enfin, Ahd 54 se dit «contre l'instrumentalisation de la femme à des fins politiques où se mêlent surenchère et démagogie». Pour lui, le régime en place «dont le modèle de gouvernance est fondé sur la corruption et la répression est loin d'être à même d'appréhender la valeur de la femme pour en promouvoir les droits et en améliorer la situation».

M. M.

Source de cet article :

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2010/03/09/article.php?sid=96777&cid=2>